

**MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AOÛT 2021 À 19 H 00
ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 7 juin 2021**
- 4. Suivi des séances précédentes**
- 5. Trésorerie**
 - 5.1 Chèques : Journal des déboursés 202100316 à 202100470 (237 858,02\$)
 - 5.2 Liste des achats sur délégation de pouvoir du fonctionnaire municipal
 - 5.3 État des comptes au 21 juillet 2021
- 6. Correspondance**
- 7. Période de questions**
- 8. Administration, finances et communication**
 - 8.1 Comité de gestion financière et ressources humaines du 19 juillet 2021
 - 8.2 Paiement de factures de plus de 5 000\$:
 - a) Servitech 7 080,76 \$
 - 8.3 Adoption du règlement #453-21 sur la politique de gestion contractuelle
 - 8.4 Avis de motion - Règlement #455-21 – Régie interne des séances du conseil municipal
 - 8.5 Programme de réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) – Adoption de l'échéancier et du scénario financier
- 9. Sécurité publique et hygiène du milieu**
 - 9.1 Rapport mensuel du service incendie (juin-juillet 2021)
 - 9.2 Rapport mensuel Ordures-recyclage-compostage-mai-juin 2021
 - 9.3 Rapport de la consommation d'eau – Aquatech
 - 9.4 Comité de sécurité publique - 14 juillet 2021
 - 9.5 Avis de motion - Règlement #454-21 sur les animaux abrogeant le règlement #363-06
 - 9.6 Avis de motion – Règlement #456-21 modification le règlement #403-12 sur l'utilisation de l'eau
- 10. Urbanisme et aménagement**
 - 10.1 Rapports mensuels du Directeur du service d'urbanisme et environnement
 - 10.2 Procès-verbaux des rencontres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 28 juin et 19 juillet 2021
 - 10.3 Adhésion et désignation – Conseil de concertation – Organisme de bassins versants (OBV) OBVRPNS
 - 10.4 Offre de service – Demande Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) – Volet 2
 - 10.5 Signature d'un protocole d'entente entre la municipalité et le propriétaire du 510, chemin des Cascades pour autoriser les tests de forage pour l'ajout d'un 3^e puits et la révision des aires de protection

- 10.6 Demande de modifications aux règlements d'urbanisme – Hébergement touristique – usage location à court terme
- 10.7 Demande de changement de zonage – Secteur chemin des Presqu'îles et rue Nicolas
- 10.8 Demande de dérogation mineure, 236-238, rue Martin
- 10.9 Demande de dérogation mineure, 107, montée Papineau
- 10.10 Demande de travaux – Règlement citation #411-13 – 276, rue Desjardins

11. Développement économique

- 11.1 Vente du terrain et construction d'un projet immobilier lot #4 852 716

12. Loisirs, santé et bien-être

- 12.1 Rapport mensuel du Directeur des loisirs et de la culture

13. Transport et voirie

- 13.1 Comité des travaux publics - 14 juillet 2021
- 13.2 Suivi travaux montée/rue Papineau par le Ministère des Transports du Québec

14. Culture et patrimoine

15. Nouveaux items

- 15.1 Demande d'appui - Patrouille nautique

16. Période de questions

17. Levée de la séance

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Plaisance, tenue **le 2 août 2021 à 19 h 00** à la Salle municipale et à laquelle sont présents : Madame la conseillère et Messieurs les conseillers :

Thierry Dansereau
Luc Galarneau

Richard O'Reilly
Miguel Dicaire

Micheline Cloutier

Formant quorum sous la présidence du Maire, Monsieur Christian Pilon.

Assistent également à la séance Madame Anick Tourangeau, Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe.

1.

Ouverture de la séance

Monsieur le Maire, Christian Pilon souhaite la bienvenue aux membres présents.

2.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-08-139

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et modifié.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

3.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-08-140

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 7 juin 2021

Il est proposé par Monsieur le conseiller Miguel Dicaire

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 7 juin 2021.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

4.

Suivi des séances précédentes

Un tableau résumé des résolutions adoptées est déposé aux membres du conseil pour analyse.

5. Trésorerie

5.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-08-141

Chèques : Journal des déboursés – 202100316 à 202100470

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser les paiements pour les mois de juin et juillet 2021;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE le journal des déboursés tel que déposé auprès des membres du conseil pour les mois de juin et juillet totalisant la somme de **237 858,02\$** portant les numéros de déboursés **202100316 à 202100470** soit adopté.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

5.2

Liste des achats sur délégation de pouvoir du fonctionnaire municipal

Conformément aux dispositions du règlement numéro 430-19, le secrétaire-trésorier atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fonds auxquelles les dépenses sont faites et dépose aux membres du conseil un rapport sur les dépenses autorisées.

Anick Tourangeau
Secrétaire-trésorière adjointe

5.3

État des comptes

L'état des comptes des différents folios bancaires de la Municipalité sont déposés aux élu(e)s pour analyse.

6. Correspondance

Une liste de correspondances des mois de juin et juillet 2021 est déposée aux élu(e)s.

7. Période de questions

-Question par Monsieur Bernard Desrochers :

- *Quelle partie de la montée Papineau sera faite cet automne?*
- *Pourquoi a-t-on fait installer une toile sur la boîte du nouveau camion après l'achat, ce n'était pas dans le devis?*

-Question par Monsieur Benoit Breton et Madame Chantal Aubry :

- *À quelle fréquence, l'inspecteur en urbanisme, M. Pierre Villeneuve effectue-t-il la tournée du territoire pour constater les infractions?*
- *Est-ce possible de mettre le formulaire de plaintes sur le site web de façon qu'on puisse le remplir et le retourner directement?*
- *Bris occasionné par un transport lourd au printemps sur le chemin de la Grande Presqu'île : Où est rendu le dossier? Et des numéros et des flèches ont été marqués sur la chaussée près des trous, qu'est-ce que ça veut dire?*

-Question par Madame Marguerite Gordon et Monsieur Richard Pilon :

- *Où est rendue ma demande de l'an passé concernant la clôture installée entre mon terrain et celui de la municipalité?*
- *Est-ce possible de voir la lettre envoyée?*
- *Demande que ce dossier soit réglé rapidement.*

8. Administration, finances et communication

8.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-08-142

Comité de gestion financière et ressources humaines du 19 juillet 2021

CONSIDÉRANT le dépôt du compte rendu du comité de gestion financière et ressources humaines du 19 juillet 2021;

CONSIDÉRANT les recommandations qui s’y trouvent;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE ce conseil approuve lesdites recommandations à l’exception du point 1.3 – *Dépôt de la Politique de gestion de ressources humaines – analyse et renouvellement – Grille salariale 2022-2024* et mandate le directeur général et secrétaire-trésorier à prendre les mesures nécessaires à la réalisation des recommandations;

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l’adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l’unanimité.

8.2

RÉSOLUTION 2021-08-143

Factures à payer de plus de 5000\$

CONSIDÉRANT les factures à payer qui ne sont pas autorisées par le règlement de délégation de pouvoirs #430-19;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Luc Galarneau

QUE soit payé la facture suivante :

a) Servitech 7 080.76 \$\$

QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder aux paiements ci-hauts mentionnés.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l’adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l’unanimité.

8.3

RÉSOLUTION 2021-08-144

Adoption du règlement #453-21 sur la politique de gestion contractuelle

CONSIDÉRANT qu’une Politique de gestion contractuelle a été adoptée par la municipalité le 6 février 2011 conformément à l’article 938.1.2 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT que l’article 938.1.2 C.M. a été remplacé, le 1^{er} janvier 2018, obligeant les municipalités, à compter de cette dernière date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle, la politique actuelle de la Municipalité étant cependant réputée être un tel règlement;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite, comme le lui permet le 4^e alinéa de l'article 938.1.2 C.M., prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 C.M.;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence, l'article 936 C.M. (appel d'offres sur invitation) ne s'applique plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 7 juin 2021;

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 C.M. (ou de l'article 573 L.C.V.), ce seuil étant, depuis le 13 août 2020, de 105 700 \$, et pourra être modifié suite à l'adoption, par le Ministre, d'un règlement en ce sens;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Luc Galarneau

QUE le présent règlement #453-21 remplace et abroge la Politique de gestion contractuelle adoptée par le conseil le 6 février 2011 et réputée, depuis le 1^{er} janvier 2018, un règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 278 de la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* (2017, c.13);

QUE le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et sera publié sur le site Internet de la Municipalité. De plus, une copie de ce règlement sera transmise au MAMOT.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.4

AVIS DE MOTION

Règlement #455-21 – Régie interne des séances du conseil municipal

Monsieur Richard O'Reilly, conseiller, donne avis de motion de la présentation d'un règlement #455-21 relatif à la mise à jour des règles concernant la régie interne et le maintien de l'ordre durant les séances du conseil municipal. Conformément à la loi, un projet de règlement est déposé aux élus, le conseiller demande dispense de lecture.

8.5

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-08-145

Programme de réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) – Adoption de l'échéancier et du scénario financier

CONSIDÉRANT que le programme de réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) permet aux municipalités de réaliser des projets de construction, de mise aux normes, de réhabilitation ou de conversion, d'agrandissement ou de réfection d'infrastructures municipales afin d'assurer la pérennité des services aux citoyens;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Plaisance a pris connaissance du Guide du programme RÉCIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les modalités;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire se doter d'un nouveau garage municipal étant donné que le garage existant ne répond plus aux normes;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit adopter un échéancier et un scénario financier avant de soumettre son projet au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Luc Galarneau

QUE ce conseil autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

QUE ce conseil accepte l'échéancier et le scénario présentés;

Que la Municipalité de Plaisance s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

QUE la Municipalité de Plaisance assume tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts;

QUE ce conseil autorise Benoit Hébert, Directeur général/Secrétaire-trésorier ou sa représentante Anick Tourangeau, Directrice générale adjointe et Christian Pilon, Maire ou son représentant Thierry Dansereau, Maire-suppléant, à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9. Sécurité publique et hygiène du milieu

9.1

Rapport mensuel du Directeur du service des incendies de Plaisance

Monsieur Sylvain Desjardins, Directeur du service des incendies de Plaisance dépose un compte rendu de ses réalisations de juin et juillet 2021.

9.2

Tableaux des tonnages de mai et juin 2021 : Ordures/Recyclage/Compostage

Le tableau des tonnages de mai et juin 2021 pour les ordures, le recyclage et le compostage est déposé au conseil.

9.3

Rapports de la consommation d'eau - Aquatech

Les rapports de la consommation d'eau de mai et juin 2021 ont été déposés au conseil.

9.4

RÉSOLUTION 2021-08-146

Comité de sécurité publique du 14 juillet 2021

CONSIDÉRANT le dépôt du compte rendu du comité de sécurité publique du 14 juillet 2021;

CONSIDÉRANT les recommandations qui s'y trouvent;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Luc Galarneau

QUE ce conseil approuve lesdites recommandations et mandate le directeur général et secrétaire-trésorier à prendre les mesures nécessaires à la réalisation des recommandations.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9.5

AVIS DE MOTION

Règlement #454-21 sur les animaux abrogeant le règlement #363-06

Monsieur Thierry Dansereau, conseiller, donne avis de motion de la présentation d'un règlement #454-21 relatif à l'application du règlement sur les animaux abrogeant le règlement #363-06. Conformément à la loi, un projet de règlement est déposé aux élus, le conseiller demande dispense de lecture.

9.6

AVIS DE MOTION

Règlement #456-21 modifiant le règlement #403-12 sur l'utilisation de l'eau potable

Monsieur Thierry Dansereau, conseiller, donne avis de motion de l'adoption du règlement #456-21 modifiant du règlement #403-12 relatif à l'utilisation de l'eau potable. Conformément à la loi, un projet de règlement est déposé aux élus, le conseiller demande dispense de lecture.

10. Urbanisme et aménagement

10.1

Rapports mensuels du Directeur du service d'urbanisme et environnement

Monsieur Pierre Villeneuve, Directeur du service d'urbanisme et environnement dépose un compte rendu de ses réalisations de juin et juillet 2021.

10.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-08-147

Dépôt des procès-verbaux du CCU du 28 juin et 19 juillet 2021

CONSIDÉRANT les dépôts des procès-verbaux du CCU en date du 28 juin et 19 juillet 2021;

Il est proposé par Madame la conseillère Micheline Cloutier

QUE ce conseil entérine les résolutions #21-06-22 à #21-06-26 et #21-07-27 à #21-07-32 et les recommandations apportées.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-08-148

Adhésion et désignation – Conseil de concertation - Organisme de bassins versants (OBV) OBVRPNS

CONSIDÉRANT l'intérêt de Directeur du service d'urbanisme et d'environnement de la Municipalité de Plaisance à siéger aux deux rencontres annuelles de la Table de concertation pour la région de l'Outaouais, et ce, pour un mandat de deux (2) ans;

CONSIDÉRANT que l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS) est un organisme à but non lucratif reconnu et mandaté par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) afin d'assurer la gestion intégrée de l'eau et des milieux de vie sur le territoire qui lui est confié;

CONSIDÉRANT que l'OBV RPNS travaille en étroite collaboration avec les membres de ses deux tables de concertation (région des Laurentides et de l'Outaouais) dont le mandat vise à accompagner la permanence de l'organisme dans l'élaboration et le suivi du Plan directeur de l'eau, ainsi qu'à fournir des recommandations au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que tel qu'édicte par le MELCC dans son cadre de référence de la Gestion intégrée des ressources en eau, la composition des tables de concertation se doit de refléter la représentativité des acteurs du milieu, afin de considérer la nature de l'ensemble des activités et intérêts présents dans la zone concernée;

CONSIDÉRANT l'importance du rôle de l'OBV, et qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de devenir membre de l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon;

CONSIDÉRANT l'intérêt du Directeur du service d'urbanisme et d'environnement de la Municipalité de Plaisance, Monsieur Pierre Villeneuve, à siéger aux deux rencontres annuelles de la Table de concertation pour la région de l'Outaouais, et ce, pour un mandat de deux (2) ans;

CONSIDÉRANT que le 7 juin dernier, lors de l'assemblée générale annuelle (AGA) dudit organisme, Monsieur Pierre Villeneuve s'est donc vu sélectionné comme membre de la Table de concertation pour la région de l'Outaouais;

Il est proposé par Madame la conseillère Micheline Cloutier

QUE ce conseil confirme son adhésion à l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon pour l'année 2021;

QUE ce conseil désigne Pierre Villeneuve pour siéger au Conseil de concertation et de participer au comité de travail du bassin versant de la Petite Nation pour l'élaboration du Plan Directeur de l'Eau.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.4

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-08-149

Offre de service – Demande Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) – Volet 2

CONSIDÉRANT que le rapport d'analyse de vulnérabilité du site de prélèvement de la station Fahey, comprenant une délimitation la plus récente des aires de protection a été jugé recevable dans le cadre du volet 1 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de soumettre une demande au Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) dans le cadre du volet 2 portant sur un soutien aux municipalités pour la compensation des pertes financières subies par les producteurs agricoles;

CONSIDÉRANT que des services professionnels sont requis afin de soumettre cette dite demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une offre de services professionnels de Bélanger Agro-Consultant Inc.;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce conseil accepte l'offre de service professionnels de Bélanger Agro-Consultant Inc. au montant de 4000,00\$ plus taxes ;

QUE Conseil mandate le Directeur du service d'urbanisme et d'environnement, Pierre Villeneuve, à soumettre une demande d'aide financière au Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) dans le cadre du volet 2 portant sur un soutien aux municipalités pour la compensation des pertes financières subies par les producteurs agricoles.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.5

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-08-150

Signature d'un protocole d'entente entre la municipalité et le propriétaire du 510 chemin des Cascades pour autoriser les tests de forage pour l'ajout d'un 3^e puits et la révision des aires de protection

CONSIDÉRANT la proposition par la firme Technorem Inc. de trois (3) sites visés pour l'installation de trois (3) puits d'observation sur les lots 4 852 518 et 4 998 247 en vue de l'implantation d'un 3^{ième} puits d'alimentation;

CONSIDÉRANT que ces puits d'observation sont nécessaires pour effectuer des essais de pompage relativement à l'obtention du certificat d'autorisation du 3^{ième} puits d'alimentation du Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT que les sites d'observation projetés sont la propriété de la compagnie 9328-3778 Québec Inc.;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Luc Galarneau

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE ce conseil autorise Benoit Hébert, Directeur général/Secrétaire-trésorier ou sa représentante Anick Tourangeau, Directrice générale adjointe, Christian Pilon, Maire ou son représentant Thierry Dansereau, Maire-suppléant, à signer un protocole d'entente avec le propriétaire de ce lot pour donner effet à la présente résolution.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.6

RÉSOLUTION 2021-08-151

Demande de modifications aux règlements d'urbanisme – Hébergement touristique -Usage location à court terme

CONSIDÉRANT que ce Conseil a pris connaissance d'une demande de modifications aux règlements d'urbanisme concernant l'usage d'hébergement touristique en location court terme, soit spécifiquement des résidences de tourisme au sens du règlement sur les établissements d'hébergement touristique;

CONSIDÉRANT qu'un emplacement, soit au 246, rue Lalande est un site projeté par le demandeur;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a émis ses recommandations;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil mandate le Directeur du service d'urbanisme et d'environnement à soumettre un projet de modification au règlement de zonage afin de permettre l'usage d'une résidence de tourisme strictement dans la zone résidentielle de basse densité (R-a) 220.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.7

RÉSOLUTION 2021-08-152

Demande de changement de zonage – Secteur chemin des Presqu'îles et rue Nicolas

CONSIDÉRANT que ce Conseil a pris connaissance d'une demande de modifications aux règlements d'urbanisme concernant l'usage d'un commerce de réparation de véhicules récréatifs sur les lots 4 853 793, 4 853 794 et 4 853 801, dans le secteur du chemin des Presqu'îles et de la rue Nicolas;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a émis ses recommandations;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Luc Galarneau

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil ne donne pas suite à cette demande de changement de zonage afin de conserver l'homogénéité de la vocation spécifique de chacune de ces dites zones.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.8

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-08-153

Demande de dérogation mineure, 236-238, rue Martin

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée concernant un projet de regroupement de deux (2) lots en un seul lot, dont le frontage excède la norme concernant le frontage maximal autorisé, soient les lots 4 853 199 et 4 853 200, et respectivement les propriétés sises aux 236 et 238, rue Martin;

CONSIDÉRANT que cette demande est relative à un projet de construction d'un bâtiment accessoire sur la propriété sise au 238, rue Martin, sans qu'il y ait présence d'un bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que le lot regroupé projeté est d'un frontage de 47,66 mètres, alors que selon la sous-section 5.1.3 *Superficie minimale et dimensions des lots desservis* du règlement de lotissement URB 99-04, le frontage maximal autorisé est de 45,00 mètres, donc une dérogation de 2,66 mètres;

CONSIDÉRANT la constatation de l'existence des branchements aux services aux réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire concernant la propriété sise au 238, rue Martin;

CONSIDÉRANT que la présente demande porte sur une disposition pouvant faire l'objet d'une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation sur cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE le préambule soit partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil refuse cette demande de dérogation mineure car ce conseil considère que selon les dispositions des règlements d'urbanisme en vigueur un tel projet de construction d'un bâtiment accessoire sur la propriété sise au 238, rue Martin n'est pas interdit puisque ces lots visés par la demande appartenant aux mêmes propriétaires, constitue un seul terrain.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.9

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-08-154

Demande de dérogation mineure, 107, montée Papineau

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée concernant la localisation d'un bâtiment principal résidentiel, sis au 107, Montée Papineau dont la marge de recul latérale du côté nord n'est pas respectée;

CONSIDÉRANT que la marge de recul latérale du côté nord de la maison est de 1,85 mètre, alors que selon la sous-section 8.1.1 *Marges de recul minimales* du règlement de zonage URB 99-05, la marge de recul latérale minimale est de 2,00 mètres, donc une dérogation de 0,15 mètre;

CONSIDÉRANT que cette maison a fait l'objet d'un permis de construction le 4 mai 1992;

CONSIDÉRANT que ces travaux relatifs au permis de construction pour cette maison ont été effectués de bonne foi;

CONSIDÉRANT que la présente demande porte sur une disposition pouvant faire l'objet d'une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation sur cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par Madame la conseillère Micheline Cloutier

QUE le préambule soit partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil autorise cette demande de dérogation mineure.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.10

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-08-155

Demande de travaux – Règlement citation #411-13 - 276, rue Desjardins

CONSIDÉRANT qu'une demande concernant des travaux au bâtiment sis au 276, rue Desjardins a été soumise en vertu du Règlement #411-13 visant la citation du presbytère de la paroisse du Cœur-Très-Pur-De-Marie de Plaisance;

CONSIDÉRANT que ces travaux visent à préserver et à restaurer l'ornementation en bois menuisé de la galerie couverte;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a émis ses recommandations concernant cette demande de travaux;

CONSIDÉRANT que les travaux faisant l'objet de cette demande respectent les conditions d'acceptation prescrites au R Règlement #411-13 visant la citation du presbytère de la paroisse du Cœur-Très-Pur-De-Marie de Plaisance;

Il est proposé par Madame la conseillère Micheline Cloutier

QUE le préambule soit partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil autorise cette demande de travaux, soient spécifiquement ceux-ci;

- Réparation de l'escalier de bois et les composantes de bois des rampes avec des matériaux identiques à ceux existants;
- Peindre toutes les composantes en bois de même couleur que celles actuelles.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

11. Développement économique

11.1

Vente du terrain et construction d'un projet immobilier lot #4 852 716

Monsieur le Maire, Christian Pilon, dresse un bref aperçu des prochaines étapes.

12. Loisirs, santé et bien-être

12.1

Rapports mensuels du Directeur des loisirs et de la culture de Plaisance

Monsieur Jason Carrière, Directeur du service des loisirs et de la culture de Plaisance dépose un compte rendu de ses réalisations de juin et juillet 2021.

13. Transport et voirie

13.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-08-156

Comité des travaux publics du 14 juillet 2021

CONSIDÉRANT le dépôt du compte rendu du comité des travaux publics du 14 juillet 2021;

CONSIDÉRANT les recommandations qui s'y trouvent;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Luc Galarneau

QUE ce conseil approuve lesdites recommandations et mandate le directeur général et secrétaire-trésorier à prendre les mesures nécessaires à la réalisation des recommandations.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

13.2

Suivi travaux montée/rue Papineau par le Ministère des transports du Québec

Le Maire, Monsieur Christian Pilon, dresse un bref aperçu des travaux à venir.

14. Culture et patrimoine

15. Nouveaux items

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-08-157

Demande d'appui - Patrouille nautique

CONSIDÉRANT qu'il est de plus en plus difficile de trouver des rampes de mise à l'eau sans frais sur les plans d'eau du Québec causant ainsi un achalandage hors de contrôle et excessivement dangereux sur les plans d'eau toujours accessibles sans frais, dont la rivière la Lièvre;

CONSIDÉRANT que les embarcations ne cessent de grossir et sont de plus en plus rapides;

CONSIDÉRANT que certains secteurs sont bien connus pour être des points de rencontre pour plusieurs plaisanciers et nombre d'entre eux profitent de l'occasion pour consommer drogues et alcool tout en conduisant leurs embarcations;

CONSIDÉRANT que l'installation de bouées de sensibilisation n'a pas démontré de réelles améliorations et/ou ont été vandalisées ou volées;

CONSIDÉRANT que les patrouilles municipales de sensibilisation n'ont pas démontré de réelles améliorations;

CONSIDÉRANT que les propriétaires riverains ne cessent de revégétaliser leurs berges qui sont détruites par les vagues des embarcations et encore plus par les bateaux naviguant trop près des berges;

CONSIDÉRANT que les riverains n'osent plus se baigner, pêcher ou pratiquer des sports nautiques non motorisés parce que c'est devenu trop dangereux;

CONSIDÉRANT que seules les équipes de la Sureté du Québec peuvent intervenir pour faire respecter les lois en vigueur;

CONSIDÉRANT que cette situation est vécue par la majorité des municipalités du Québec;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE ce Conseil demande que la Sureté du Québec effectue des patrouilles nautiques plus fréquentes afin de sensibiliser les plaisanciers et appliquer les lois en vigueur, et ce pour la sécurité des usagers et des propriétaires riverains;

QUE ce Conseil demande à la Sureté du Québec qu'elle charge des équipes terrestres à visiter régulièrement les débarcadères municipaux afin d'assurer le respect des lois auprès des plaisanciers utilisateurs;

QUE ce Conseil demande également d'acheminer une copie de la présente résolution à la Sureté du Québec, aux municipalités de la MRC de Papineau, à la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus, au ministre de la Famille et député responsable de l'Outaouais et député de Papineau, monsieur Mathieu Lacombe, et à la ministre de la Sécurité publique madame Geneviève Guilbault, afin de sensibiliser le gouvernement du Québec de l'urgence d'agir sur les voies navigables du Québec.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

16. Période de questions

-Question par Monsieur Benoit Breton et Madame Chantal Aubry :

- *Est-ce que le règlement sur la gestion contractuelle est un règlement municipal, provincial, fédéral?*
- *Les comparables trouvés par la firme Altifica concernant la grille salariale des employés ont-ils été pris dans la MRC de Papineau et dans des municipalités de la même taille?*
- *À quand la construction du Monarque?*
- *Qui s'occupe de l'entretien des fossés? Est-ce possible pour le propriétaire d'entretenir, lui-même, son fossé?*

-Question par Monsieur Denis Fontaine :

- *Changer l'âge de pré-retraite à 3 jours semaine dans le contrat des employés n'impliquera-t-il pas de la difficulté à trouver du personnel ou du personnel remplaçant?*

-Question par Monsieur Stéphane Lauzon :

- *Est-ce que le panneau d'arrêt au coin de la rue Papineau et la rue Du Parc sera retiré lors des travaux prévus par le MTQ? Cet arrêt est dangereux car les personnes ne s'immobilisent pas et cela peut causer un accident.*

17.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-08-158

Levée de la séance à 20 h 25

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE la séance soit levée.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Christian Pilon, Maire de la Municipalité de Plaisance atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Et j'ai signé ce 2 août 2021

_____(signé)_____
Christian Pilon
Maire

_____(signé)_____
Anick Tourangeau
Directrice générale adjointe/Secrétaire-
trésorière adjointe